

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2020

DELIBERATION N° DEL012-20

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20200309-DEL012-20-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

L'an deux mille vingt, le 9 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 3 mars 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 mars 2020)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BARRAL Thierry
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M. FINAZZO Daniel
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M^{me} ROULAND Chloé

MONSIEUR CLAUDE SERGENT A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Budget primitif 2020.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2020 de la ville.

- En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 11 714 000 €
- En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 5 161 380 €

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif de la ville pour l'année 2020.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 20 voix pour et une contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 9 mars 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.